

Chambéonnaises,  
Chambéonnais,

Voici le premier numéro de l'année 2020 des Echos de Chambéon. Mais il revient en fait sur les trois dernières séances du conseil municipal de 2019. Effectivement, en fin d'année, la commission communication de la mairie s'est consacrée à l'édition du bulletin annuel, que vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres fin décembre. Dans la foulée, elle a préparé ce nouveau numéro des Echos de Chambéon.

Outre les séances du conseil municipal, vous y trouverez notamment des informations pour vérifier votre inscription sur les listes électorales et, le cas échéant, pour vous faire inscrire.

Bonne lecture à toutes et tous.

La commission  
communication

## Sommaire

- Conseil municipal des 3 septembre, 17 octobre et 5 décembre 2019
- S'inscrire sur les listes électorales
- Dates à retenir
- Mieux vivre à Chambéon
- Mairie

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

### ARRETE DU PLU

Madame le Maire présente les documents établis par le cabinet Reynes pour la révision du PLU, Entre autres : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les plans de zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'arrêt du PLU par 7 voix pour et 1 abstention. (D1-2019-09-03) Madame le Maire indique qu'elle recevra sur rendez-vous les mardis et jeudis pour toute information concernant cette révision. Puis, la population sera invitée à venir donner son avis sur ce projet lors d'une enquête publique d'un mois qui aura lieu dès que les avis des personnes publiques associées et autres services consultés seront parvenus à la mairie (délai de trois mois). Les dates seront communiquées ultérieurement.

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal doit approuver le tableau des effectifs afin que celui-ci soit conforme à la réalité des besoins de la collectivité et aux inscriptions budgétaires. Un adjoint technique territorial contractuel va passer adjoint technique territorial stagiaire de la fonction publique au 1er septembre 2019. Ces modifications interviendront sous réserve de l'avis favorable du prochain comité technique intercommunal. (D2-2019-09-03)

### PROJET DE VENTE DE LA MAISON 14 RUE DU MOULIN

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé de mettre en vente les deux logements au 14 rue du Moulin.

Après plusieurs propositions d'offres d'achat, il a été retenu l'offre qui maintiendra du locatif. Ce bien est vendu pour la somme de 115 000€. Le conseil municipal est favorable pour la vente de ce bien (1). (D3-2019-09-03)

### BARRAGE DE FEURS CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE

Madame le Maire présente le projet de centrale hydro-électrique de la commune de Feurs car, en tant que commune limitrophe, les codes de l'environnement et de l'urbanisme demandent l'avis du conseil municipal de Chambéon. Une enquête publique aura lieu prochainement sur ce projet, qui se situe près du pont de la Loire à l'entrée Ouest de Feurs. L'ensemble du conseil municipal n'émet pas d'avis particulier sur ce projet.

### DOSSIERS EN COURS

Mme le Maire donne lecture du mail de la CCFE qui rappelle que les bacs à poubelles ne doivent pas rester sur la voie publique après les ramassages. Elle donne aussi lecture de plusieurs courriers : de la Fédération du BTP sur l'augmentation du prix du carburant, des sénateurs sur l'agression des maires...

(1) A noter que depuis, l'acheteur s'est désisté. Ce bien a été remis en vente.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2019**

En début de séance, Mme le Maire indique que le point 3 de l'ordre du jour est supprimé et propose de rajouter à l'ordre du jour la sécurisation du réservoir d'eau potable et l'aménagement d'un point de regroupement des ordures ménagères. L'ensemble des conseillers donnent leur accord.

### **ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL PAR LE CDG42**

Madame le Maire présente deux devis d'assurance statutaire pour le personnel. Le conseil municipal, après délibération, valide la proposition du CDG42 (D1-2019-10-17).

### **LEGS LAFFAY**

Le conseil municipal proposera une personne méritante pour obtenir le legs Laffay. La réunion de présentation de la candidature a lieu le 29 novembre.

### **TARIFS MUNICIPAUX**

Madame le Maire propose de revoir les tarifs municipaux. Elle présente le tableau des modifications sur ces dernières années. Le conseil municipal décide que le prix de l'eau restera à l'identique. Quant à l'assainissement, le prix de l'abonnement passera de 42 à 43 € et la consommation de 0,58 à 0,60 € le m<sup>3</sup>. (D2-2019-10-17)

Pour les locations des salles : pour la salle des fêtes, la location passera de 440 à 460 € pour les personnes non-chambéonnaises, elle restera à 260 € pour les habitants de notre commune. La location de la salle Arc En Ciel sera de 160 €, seuls les Chambéonnais peuvent la réserver. (D3-2019-10-17)

Quant au cimetière, les tarifs des concessions restent inchangés.

### **AVIS CAP VERT MONTBRISON**

Madame le Maire présente le dossier de Cap Vert Montbrison. Le conseil municipal décide de donner un avis défavorable ; il émet des réserves concernant la filière blé CRC. (D4-2019-10-17)

### **TRANSFERT COMPETENCE IRVE**

(véhicules électriques)

Le conseil municipal approuve ce transfert de compétence au SIEL. (D5-2019-10-17)

### **CONVENTION POUR LA GESTION DE LA ZONE ARTISANALE**

Suite au transfert obligatoire de la compétence des zones artisanales à la CCFE, l'ensemble du

conseil municipal valide la convention concernant l'entretien de la ZA. (D6-2019-10-17)

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT CEJ**

(Contrat Enfance Jeunesse)

Le conseil municipal valide le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022 (D7-2019-10-17)

### **SECURISATION RESERVOIR EAU POTABLE**

Il y a lieu de faire des travaux de sécurisation pour le réservoir d'eau potable. Après délibération, la SAUR aura la charge de ces travaux pour un montant global de 2 044,80 € TTC, dont la pose d'une trappe sécurisée. (D8-2019-10-17)

### **AMENAGEMENT D'UN POINT DE REGROUPEMENT**

La commission ordures ménagères de la CCFE envisage la mise en place, fin 2020, d'une vingtaine de points de regroupement d'ordures ménagères sur le territoire de la CCFE. Madame le Maire propose que Chambéon candidate pour ce projet. Le conseil municipal donne un avis favorable pour ce projet, qui se réaliserait avec la participation financière de la commune pour la préparation de l'emplacement. La CCFE aurait à sa charge l'achat, la mise en place puis l'entretien des containers enterrés ou semi enterrés. L'étude se fera sur la place des anciens combattants.

### **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCFE DE 2018**

Madame le Maire présente succinctement le rapport d'activités de la CCFE. Elle rappelle qu'il est en ligne sur le site de la Communauté de Communes de Forez-Est.

### **DIVERS**

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2018 du SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire).

Elle fait lecture du compte-rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles.

Elle présente une demande d'une habitante de la commune et pratiquante à Montrond pour réaliser des séances de sophrologie. Le conseil municipal propose de répondre favorablement à cette nouvelle activité sur Chambéon. Elle pourrait se réaliser Salle Arc En Ciel. Une convention sera signée.

### **DOSSIERS EN COURS**

La société CIA a remplacé les fenêtres du premier étage de la mairie et mis en place des volets roulants à commande solaire.

L'entreprise JLR est en train d'installer la nouvelle banque d'accueil à la salle des fêtes et le plombier remplacera prochainement le lavabo et les deux WC turcs.

L'entreprise Barou interviendra à partir du 12 novembre dans l'impasse de la mairie pour séparer les eaux pluviales des eaux usées. (2)

Le dossier PLU est actuellement entre les mains des personnes publiques associées avant que l'enquête publique soit réalisée.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019**

En début de séance, Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les IAT pour 2019 et l'achat de vaisselle pour la salle des fêtes. L'ensemble des conseillers donnent leur accord.

### **MISE A DISPOSITION DE SECRETAIRES DE MAIRIES**

Dans le cadre de la mutualisation, la CCFE a mis en place un poste de secrétaire itinérante : absence ou renfort du secrétaire de mairie communal. Mme le Maire propose que la commune de Chambéon adhère à ce dispositif. Le conseil municipal, après délibération, valide cette proposition (D1-2019-12-05).

### **CONVENTION AVEC LE SIEL GROUPEMENT COMMANDE ENERGIES**

Le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz, et de bois. La commune adhère actuellement à ce groupement concernant l'électricité et la convention actuelle doit être mise à jour. (D2-2019-12-05)

### **MODIFICATION REGIE PECHE**

Suite au changement d'exploitant du multiservice, M. Samuel Alleaume est nommé sous-régisseur en

remplacement de M. Laurent Paternault pour la vente de cartes de pêche. (D3-2019-12-05)

### **OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PAR « CHEZ SAMUEL ET VIOLAINE »**

Suite à la demande de M. Samuel Alleaume d'occuper l'espace public devant son commerce, Mme le Maire propose une redevance symbolique de 10 € par an. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande et valide le montant de la redevance annuelle. (D4-2019-12-05)

### **IAT 2019 EMPLOYES COMMUNAUX**

Le conseil municipal approuve les IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) 2019 pour les employés communaux. (D5-2019-12-05)

### **ACHAT VAISSELLE POUR SALLE DES FETES**

Le conseil municipal décide l'achat de verres à pied et de divers articles de vaisselle pour les réceptions à la salle des fêtes (D6-2019-12-05)

### **DIVERS**

Madame le Maire informe qu'un radar pédagogique (mutualisé avec la CCFE) sera mis en place route de Magneux du 24 décembre 2019 au 6 janvier 2020.

La commission fleurissement présente les résultats du concours 2019. La commune étant 3<sup>ème</sup>, Mme le Maire apprécie le travail de cette commission.

### **DOSSIERS EN COURS**

Vu les mauvaises conditions météorologiques de novembre, l'entreprise Barou n'interviendra qu'à partir du 11 décembre dans l'impasse de la mairie. (2)

(2) Ces travaux devraient finalement être réalisés en début d'année 2020.

## **S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES**

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales d'une mairie pour pouvoir voter. Ceci est possible toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin. Ainsi, pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard vendredi 7 février 2020.

La demande d'inscription peut se faire en ligne, en utilisant le téléservice sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (fournir un justificatif de domicile et un justificatif d'identité électroniques).

Elle peut également se faire en mairie, aux horaires d'ouverture du secrétariat (lire dernière page de ce document) en fournissant un justificatif d'identité et un justificatif de domicile, et en remplissant le formulaire cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription (disponible en mairie).

Il convient également à tout un chacun de vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales. Pour cela, se rendre sur le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (Papiers – Citoyenneté > Election > Quelle est votre situation ?).

## LES DATES A RETENIR

### FEVRIER

Dimanche 2 : Loto du Sou des écoles à 14h, salle des fêtes

Dimanche 16 : Assemblée générale du LAC à 10h30

Samedi 22 : Assemblée générale des classes en 1 et 6 à 11h

Mercredi 26 : Spectacle de marionnettes Gouttelette, Atelier Enfants à l'Ecopôle, de 14h30 à 15h15

Vendredi 28 : Carnaval de l'inter-société à 19h, derrière la mairie

### MARS

Samedi 7 : Concours de coinche de l'ABC à 14h

Dimanche 8 : Bourse d'échange de l'Aéromodel club, salle de l'Eden à Feurs

Dimanche 15 : Fête du saule et de la terre à l'Ecopole, de 10 à 18h

Jeudi 19 : Cérémonie commémoration du cessez le feu à Magneux à 18h

Mercredi 25 : Repas trimestriel du Club du 3<sup>e</sup> âge et de l'amitié, salle Arc En Ciel

### AVRIL

Mardi 7 : Interclub du 3<sup>e</sup> âge à partir de 12h, salle des fêtes

Dimanche 12 : Vide-grenier du Sou des écoles

Lundi 13 : Chasse aux oeufs à l'aérodrome de Chambéon à 10h30

Dimanche 19 : Fem'point et trophée féminin, ABC, à 8h

Mercredi 22 : Concours de boules + de 58 ans (32 quadrettes) ch.Villard-Vernay à 9h30

Vendredi 24 : Assemblée générale de l'inter-société à 19h

### MAI

Vendredi 8 : Cérémonie du Souvenir du 8 Mai à Chambéon à 10h45

Vendredi 15 : Vente de fleurs et plants par le Sou des Ecoles, 18h, parking de la salle des fêtes

Samedi 16 : Fêtez la nature à vélo, Ecopôle, de 10h à 17h30

Dimanche 17 : Marche du LAC et des Enfants du Forez, départ parking de la salle des fêtes dès 7h45

Samedi 23 et dimanche 24 : Week-end « Grandes Plumes » (rencontre de planeurs remorqués) à l'aérodrome, Aéromodel Club Forézien

Vendredi 29 : Fête des mères à 19h, salle Arc En Ciel

## MIEUX VIVRE A CHAMBEON

### ADRESSAGE

Sur notre commune, l'adressage a été réalisé en 2012. Certaines maisons n'ont pas encore leur numéro. Pensez à venir le récupérer en mairie et à l'installer près de votre entrée de propriété, cela pour faciliter l'arrivée des services d'urgence en cas de besoin.

Si votre boîte aux lettres est installée dans un lieu regroupé, pour faciliter la tâche de votre facteur et éviter les erreurs, indiquez le numéro de votre maison sur votre boîte aux lettres. Vérifiez bien l'adresse des courriers que vous recevez.

En cas de besoin, vous pouvez demander une attestation d'adresse à la secrétaire de mairie, aux horaires d'ouverture ou par mail ([mairie@chambeon.fr](mailto:mairie@chambeon.fr)).

### CHIENS ET ANIMAUX DE COMPAGNIE

Chaque propriétaire d'animaux est entièrement responsable de ceux-ci. En cas de divagation, il doit faire le nécessaire au plus vite pour récupérer son animal. Sinon, ce dernier sera emmené à la fourrière et le propriétaire de l'animal le récupérera après avoir payé les frais de garde. En promenade, le chien doit être tenu en laisse. Tout animal doit être éduqué par son maître, qui doit tout faire pour éviter les aboiements intempestifs et respecter la quiétude de ses voisins : dressage, collier anti-aboiements, ...

### MULTISERVICES

« Chez Samuel et Violaine » vous accueille du mardi au samedi de 8 à 20 heures et le dimanche de 8 à 13 heures. Fermé le lundi. Epicerie, dépôt de pain, du journal Le Progrès, restauration, vente de cartes de pêche...

### COLLECTE DES DECHETS

Le calendrier 2020 de collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers recyclables est à retrouver sur [www.chambeon.fr](http://www.chambeon.fr). Ils sont habituellement ramassés chaque vendredi des semaines impaires. Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir et à les rentrer dès que possible après le passage des éboueurs. Ne pas les laisser sur la voie publique.

### LA MAIRIE

La mairie est ouverte les mardis de 13h30 à 17 heures, les mercredis de 12 à 14 heures et les jeudis de 8 heures à 12h30.

Tél. : 04.77.27.81.82

e-mail : [mairie@chambeon.fr](mailto:mairie@chambeon.fr)

**Important** : pensez à retirer de vos contacts ces deux anciennes adresses mail relatives à la mairie : [mairie.chambeon@wanadoo.fr](mailto:mairie.chambeon@wanadoo.fr) et [secrtaire.chambeon@wanadoo.fr](mailto:secrtaire.chambeon@wanadoo.fr)

Site internet : [www.chambeon.fr](http://www.chambeon.fr)

Page Facebook :

[www.facebook.com/Communedechambeon/](http://www.facebook.com/Communedechambeon/)